

Declaration

The French national network (*Reseau français des Villes-Santé de l'OMS*) hereby applies to join the Network of European National Healthy Cities Networks. This declaration confirms that the French national network has met the minimum requirements for membership as laid out in the terms of reference and accreditation requirements.

We hereby confirm that the French national network endorses the goals, aims, objectives and actions of the Network of European National Healthy Cities Networks.

The French national network:

1. make a political commitment to Health 2020 and to the WHO European Healthy Cities Network Phase VI framework; (conference organized on the 22 May 2013)
2. the membership criteria that follow the four action elements of healthy cities are part of the Internal Rules of our network;
3. has a paid coordinator and assistant with resources;
4. is formally organized under a clear set of statutes and Internal rules, that were revised in 2013 and then voted by our members;
5. has a steering committee with 13 political representatives and municipal staff ;
6. will support cities in delivering Health 2020, Phase VI goals and core themes and other activities;
7. can demonstrate that its actions actively support member cities in achieving healthy city Phase VI goals and other activities through completion of the annual reporting template;
8. is committed to attending the annual business and technical conferences of the WHO European Healthy Cities Network and the Network of European National Healthy Cities Networks; and
9. will actively strive to increase the number of cities that meet the minimum requirements of the Network of European National Healthy Cities Networks.

The French national network promises to fulfil the responsibilities of the Network of European National Healthy Cities Networks by:

1. providing relevant information to WHO and the Network of European National Healthy Cities Networks as required and regularly updating that information, including completing the annual reporting template;
2. paying an annual contribution to WHO of US\$ 1000 per year;
3. disseminating resources (information and other products) from the Network of European National Healthy Cities Networks and WHO to its member cities;
4. taking the initiative to promote healthy cities at the national level; and
5. act as a link between the Network of European National Healthy Cities Networks and the member cities.

Signed:

Political chairperson:
Patrice Voir (politician for Grenoble)

National network coordinator:
Zoe Heritage

Date: 27 novembre 2013

Traduction en français

Déclaration

Le réseau national français (*Réseau français des Villes-Santé de l'OMS*) demande par la présente à rejoindre le réseau des réseaux nationaux des Villes-santé européens. Cette déclaration confirme que le réseau national français a satisfait aux exigences minimales d'adhésion, comme prévu dans les termes d'exigences de référence et d'accréditation.

Nous confirmons par la présente que le réseau national français approuve les objectifs, les buts, les objectifs et les actions du Réseau des réseaux nationaux des Villes-santé européens.

Le réseau national français :

1. prend un engagement politique envers Santé 2020 et le cadre européen de la phase VI de l'OMS pour les réseaux Villes-Santé (conférence organisée là-dessus le 22 mai 2013)
2. les critères d'adhésion qui suivent les quatre éléments d'action des Villes-Santé font partie du règlement intérieur de notre réseau ;
3. a un coordonnateur et un assistant rémunérés et accès aux ressources pour mettre en place des actions ;
4. est formellement organisé par un ensemble clair de statuts et de règles internes, qui ont été révisés en 2013, puis votés par nos membres ;
5. a un conseil d'administration composé de 13 représentants politiques et personnel municipal ;
- 6 .va aider les villes dans l'appréhension de Santé 2020, les objectifs de la phase VI, les thèmes de base et d'autres activités ;
7. peut démontrer que ses actions soutiennent activement les villes membres dans la réalisation des objectifs de la phase VI des Villes-Santé et d'autres activités à travers la réalisation du modèle de l'OMS de son rapport annuel
8. s'est engagé à assister aux conférences annuelles et réunions techniques du réseau européen des Villes-Santé de l'OMS et Réseau des réseaux nationaux européens des Villes-Santé ; et
9. va activement s'efforcer d'accroître le nombre de villes qui répondent aux exigences minimales du Réseau des réseaux nationaux européens des Villes-Santé.

Le réseau national français promet d'assumer les responsabilités du Réseau des réseaux nationaux européens des Villes-Santé:

1. en fournissant des informations pertinentes à l'OMS et au Réseau des réseaux nationaux européens des Villes-Santé selon les besoins et en mettant à jour régulièrement ces informations, y compris par la réalisation du modèle de rapport annuel ;
- 2 . en payant une contribution annuelle à l'OMS de 1000 US \$ par an ;
3. en diffusant des ressources (information et autres produits) du Réseau des réseaux nationaux européens des Villes-Santé et de l'OMS, à ses villes membres ;
- 4 . en prenant l'initiative de promouvoir les Villes-Santé au niveau national , et
- 5 . en agissant comme un lien entre le Réseau des réseaux nationaux européens des Villes-Santé et les villes membres.

Signé par:

Représentant politique:
Patrice Voir (Adjoint au Maire de Grenoble)

Coordinatrice du réseau national:
Zoe Heritage

Date: le 27 novembre 2013